L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 AOUT 1861.

G. F. WEISSE, F. LIMET, S. DUFOUR, S. HARRY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans, SAMEDI MATIN, 10 AOUT.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par D. E. Morphy, à l'entrepôt du Delta,—Farine.

Par M. Barnett Jr., encoignure Chartres et St-Louis.—Couvertures.

Par C. E. Forstall, à la Bourse des Marchands,—Résidence de campagne à un mille et demi au-dessus de Carrollton. Aussi,—Une domestique de maison.

Par N. Vignié, à la Bourse des Négociants et Encanteurs,—Un mulâtre de 25 ans, succession Griffith.

La Question américaine en France.

Nous voyons avec satisfaction que les journaux français commencent à recevoir des informations exactes et impartiales sur ce qui se passe en Amérique. Le *Constitutionnel* publie dans son numéro du 15 juillet une correspondance de St Louis, dans laquelle les causes qui ont amené la sécession nous paraissent bien exposées. Nous la reproduisons afin que nos lecteurs puissent apprécier l'influence que de semblables communications peuvent avoir sur l'opinion publique en France. Les mensonges dont se rendent journellement coupables les feuilles républicaines sont exposés dans les journaux de Paris et ne trouvent plus sur le continent que des dupes volontaires.

Saint Louis (Missouri), 25 juin.

En France où la différence de langage et de mœurs est un obstacle naturel à la lucide appréciation des institutions politiques et sociales des Etats Unis, on paraît se préoccuper beaucoup de la question de l'esclavage, à propos de la lutte engagée aujourd'hui entre le Sud et le Nord; l'opinion publique commettrait néanmoins une grave erreur si elle envisageait les événemens à ce point de vue.

Ici, on ne parle plus ni de démocrates ni de républicains noirs, ni d'esclavagistes ni d'abolitionistes; il n'est question que de deux grands partis, les rebelles et les unionistes, nouveaux antagonistes qui révèlent, comme vous le voyez, une situation politique nouvelle.

En effet, la révolution dont la Caroline du Sud a donné le signal, et la guerre civile inaugurée par la prise du fort Sumter, ont soulevé un principe d'un ordre bien plus élevé, le principe du *self government*, le droit qu'a tout peuple de choisir, par la manifestation de la volonté nationale et le suffrage universel, le gouvernement qui lui convient.

C'est au nom de ce principe que la nouvelle Confédération s'est formée; la révolution dans laquelle nous entrons n'est donc que la lutte de l'indépendance et de la liberté au Sud contre l'absolutisme et le despotisme au Nord.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les griefs du Sud; il suffit de rappeler les scènes violentes et déplorables dont le congrès américain a été le théâtre dans ces dernières années; l'antagonisme fanatique du parti ultra-républicain et des ministres de la religion protestante dans le Kansas; la guerre inhumaine et les persécutions contre les habitans du Sud dont les familles ont été, les unes expulsées du territoire, d'autres massacrées sans pitié et sans distinction d'âge ni de sexe; enfin, pour comble d'humiliation, le *personal liberty Law*, loi passée par onze Etats du Nord, en violation flagrante de la Constitution et des lois du congrès, en vertu de laquelle tout planteur qui venait chercher ses esclaves fugitifs était traqué comme une bête fauve, mis à l'amende et emprisonné.

La constitution était enfin devenue une lettre morte pour le Sud, et le congrès faisait à la réclamation de ses droits une opposition systématique.

Les droits exorbitans imposés sur le commerce pour protéger les intérêts maritimes et manufacturiers du Nord, rendaient le Sud son humble vassal.

De nouveaux Etats libres entraient rapidement dans l'Union et donnaient au Nord une prépondérance alarmante dans le congrès national; enfin l'homme qui avait publiquement juré la ruine du Sud venait d'être élu président.

La mesure était comble; attendre plus longtemps, hésiter, c'eût été se suicider: la Caroline donna le signal de la révolution.

Aussitôt, s'éleva la question du droit de séparation: dans un pays où tout pouvoir dérive directement du peuple, où les fonctionnaires les plus haut placés sont appelés *les serviteurs du peuple*, il est difficile de voir dans le gouvernement fédéral autre chose qu'un mandataire muni d'une procuration limitée et de considérer la Confédération des différens Etats autrement que comme un contrat synallagmatique qui laisse toute liberté d'action à ceux envers lesquels les obligations contractées ne sont pas remplies.

Ce qui s'est passé dans le Sud présente, il me semble, une analogie parfaite avec ce qui s'est passé en Italie; la politique suivie jusqu'à présent par la nouvelle Confédération n'est que l'affirmation et le développement du même principe.

Comme en Italie, onze Etats, après avoir fait connaître les légitimes causes de leur séparation, ont déclaré presque simultanément vouloir se soustraire à l'arbitraire du Nord et former un nouveau gouvernement conforme à leurs besoins et à leurs aspirations; les assemblées législatives de ces différens Etats ont décrété cette séparation, leur décret a été soumis au suffrage universel et sanctionné partout avec le même enthousiasme et presqu'à l'unanimité; une nouvelle Constitution a été adoptée, et leur gouvernement, complètement organisé dans tous ces départemens, fonctionne aujourd'hui avec une entente et une harmonie parfaites.

Peut-on qualifier de rébellion une pareille conduite et de rebelles un peuple de près de dix millions d'hommes se conduisant avec autant de calme et de dignité?

Le Nord n'a-t-il pas exalté la politique suivie en Italie? N'a-t-il pas applaudi le peuple italien, Victor Emmanuel, Cavour et Garibaldi? Que Garibaldi vienne demain offrir au Sud le secours de son bras pour défendre la même cause et le même principe, le demi-dieu ne serait plus au Nord qu'un rebelle et un traître.

N'est-ce pas une singulière anomalie et un triste spectacle que de voir le Nord, berceau des libertés américaines, gardien jaloux jusqu'ici de tous les dogmes de sa politique, à force de corruption et d'oblitération morale, perdre à ce point le sens de ses institutions, et, dans son fanatisme et son inconcevable aveuglement, abandonner, aujourd'hui, pour les besoins d'une cause injuste, cet héritage sacré de sa première révolution?

Il est aisé de voir que l'orgueil américain a reçu une profonde blessure; enfans gâtés de la fortune, enivrés par de récens et faciles succès, la flatterie les a aveuglés au point de leur faire croire qu'ils étaient invulnérables comme nation, et qu'ils avaient eux-mêmes créé le milieu dans lequel une Providence généreuse les a placés. Ils considéraient les convulsions de l'Europe d'un œil plein de dédain, et leur conviction que la République modèle devait durer autant que le monde, était devenu un article de foi politique.

Plutôt que de renoncer à une si chère utopie, certains partis préfèrent aujourd'hui violer les principes et pousser les choses à toute extrémité, dans l'espoir de reconstituer l'Union.

D'autres, après un enthousiasme factice, sont tombés dans un état de vacillation et d'incertitude qui accuse le manque d'unité.

La *Tribune de New York*, le journal le plus opposé au Sud, s'exprimait ainsi il y a quelques jours:

"La doctrine qu'un gouvernement *de facto* doit être regardé par les puissances étrangères comme un gouvernement de droit, est incontestablement d'origine américaine. Jusqu'à cette année, nous nous y sommes toujours conformés. Après l'avoir bravement et résolument maintenue à la face de la sainte alliance et en dépit de tous les vieux canons de la diplomatie européenne, nous ne pouvons raisonnablement pas la répudier au moment même où, pour la première fois, nous sommes appelés à en subir les conséquences."

Par contraste, le *Times* trace le programme à suivre et s'écrie sans honte:

"Le Congrès agira comme s'il était investi des pouvoirs d'une convention nationale, car, pour sanctionner ce que le pouvoir exécutif a déjà fait en enrôlant des troupes pour trois ans, en appropriant à des dépenses extraordinaires des sommes affectées à une destination, il lui faudra se placer au-dessus de la Constitution; il ne peut y avoir d'hésitation, non-seulement à approuver ces actes, mais, s'il est nécessaire, à avoir recours à d'autres mesures également en violation de cette Constitution."

Quelle alternative un pareil langage laisse-t-il au Sud? Quelle perspective, dans l'avenir? Vouloir à coups de canon le forcer à rentrer dans l'Union, sous prétexte d'un lien indissoluble, n'est-ce pas prétendre ressusciter, au profit d'un monstrueux égoïsme, le vieux droit divin?

Le Sud a passé le Rubicon: *Alea jacta est!* La soumission, c'est une révolution à recommencer! La défaite, c'est l'ilotisme.

Le Congrès de la nouvelle Confédération, comme la Convention de la France de 93, n'a plus qu'à décréter la victoire!

Arrivée d'un navire anglais.—Le *Times* d'Apalachicola du 3 courant annonce que le navire *Finland*, capitaine Jones, de 540 tonneaux, est arrivé de Liverpool et a commencé à décharger sa cargaison. Le croiseur de Lincoln était sans doute allé faire une excursion lorsque le *Finland* est entré dans le port.

Les exécuteurs de Grande Jonction.—Le *Memphis Avalanche* annonce qu'un certain nombre des révoltés de la brigade Tochman sont en route sous bonne escorte pour la Nouvelle-Orléans. Les autorités feront bien d'en prendre soin à leur arrivée.

Déclaration d'indépendance du Missouri.—Le gouverneur Claiborne F. Jackson du Missouri vient de lancer à New Madrid, Missouri, le 5 août, une proclamation par laquelle il déclare que les Etats-Unis en faisant la guerre au peuple et aux autorités constituées du Missouri, ont rompu de fait les liens qui attachaient cet Etat à l'Union, et qu'en vertu des pouvoirs que lui a donnés la législature pour repousser l'invasion, il déclare que l'Etat du Missouri cesse de faire partie de l'Union et redevient un Etat souverain, libre et indépendant. Il ajoute que cette déclaration provisoire sera soumise à l'approbation du peuple dès que le pays sera débarrassé des envahisseurs.

Le général Cadwallader blessé.—Un correspondant du *Daily News* à Baltimore affirme que le général fédéral Cadwallader est dangereusement blessé à Philadelphie. On sait que ce général commandait une partie des forces de Patterson. On ignore si c'est au passage du Potomac à Williamsport ou dans un engagement ultérieur qu'il aura été blessé. Il figure sur la liste des généraux honorablement élagués.

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Convention démocratique à N.-York.

Albany, 9 août—La Convention démocratique d'Etat a reçu une communication du comité républicain, l'invitant à s'entendre avec eux pour les nominations.

Les démocrates, dans leur réponse, parlent dans les termes suivants: Nous serions traîtres au parti que nous représentons si nous prenions en considération aucune proposition d'union avec un concurrent politique, sans avoir égard à ses principes.

Arrestation de l'orateur McAfee, du Missouri.

St Louis, 9—Jno. McAfee, orateur de la Chambre des Représentants du Missouri pendant les deux dernières sessions législatives, a été arrêté.

Le gouverneur Gamble ordonne qu'une élection ait lieu le 1er lundi de novembre, afin de consulter le peuple sur les actes de la Convention.

Brigadier-Général Dan. Sickles.

Washington, 9.—Dan. Sickles sera nommé brigadier général par le Président.

But de la visite du prince Napoléon.

Il y a de fortes raisons de supposer que le but de la visite du prince Napoléon est de prendre des informations exactes sur les affaires américaines, afin d'en instruire l'Empereur.

Dépêche du Gén. Rosencrantz.

Le directeur général des postes a reçu la dépêche suivante du général Rosencrantz: "Les Rebelles ont été repoussés du Kanawha. Le service de la poste peut-il y être rétabli?

Grand dîner de Breckenridge et Vallandingham.

Baltimore, 9.—Les Hon. Breckenridge et Vallandingham ont assisté à un grand dîner à "Eutaw House," que leur ont offert les sécessionnistes de Baltimore.

Rapports officiels de McDowell.

New York, 9 août.—Le *Herald* publie la substance du futur rapport officiel de McDowell sur les pertes en matériel subies à Manassas, savoir:

Dix-sept canons rayés; cent cinquante boîtes de cartouches; sept caissons de munitions pour canons rayés; trente caisses de vieux mousquets, (que voulait donc en faire McDowell?); treize charriots chargés de provisions de bouche; trois mille boisseaux d'avoine; deux mille cinq cents mousquets; huit mille sacs à dos.

Progrès du Parti des Droits des Etats au Kentucky.

Louisville, 9—Dans trente neuf comtés les partisans des droits des Etats ont gagné huit mille neuf cent quatre-vingt sept voix. Ils ont perdu 35 voix à Anderson, 52 à Franklin, 120 à Henderson et 161 à Marion.

Arrestation du Lieutenant Colonel Tyler.

Cincinnati, 9—On rapporte que la femme du lieutenant colonel Tyler lui avait télégraphié à Louisville et à Nashville de ne pas venir, que ce serait dangereux pour lui; mais que la dépêche ne lui serait pas parvenue.

Tyler a demandé à être relâché sur parole, ce qui lui a été refusé, et on l'a envoyé à la caserne de Newport où il a été écroué.

Lord Lyons et l'Administration.

On rapporte que les dépêches envoyées par Lord Lyons à son gouvernement au sujet de l'affaire de Bull Run, ont été déclarées à Washington dépêches de contrebande; mais que celui ci ayant alors demandé ses passeports, on consentit à laisser passer les dépêches.

Théatre de l'Opéra.—*Le Camp de l'Enfer*.—La grande pièce militaire que les Zouaves doivent représenter dimanche à l'Opéra contient les épisodes les plus intéressants de la conquête de l'Algérie.

C'était au mois de mars 1841, que l'armée française, sous les ordres du général, aujourd'hui maréchal Baraguey d'Hilliers, établit, dans la plaine de la Douara, au pied de l'Atlas, le camp célèbre connu sous le nom du *Camp de l'Enfer*. C'est donc à l'une des époques les plus glorieuses de la conquête de l'Algérie que les Zouaves nous feront assister dimanche prochain, à l'Opéra. Les Zouaves ont voulu que tout, dans cette nouvelle épopée militaire, présentât le caractère de la plus grande vérité. Aussi rien n'a-t-il été négligé: décors nouveaux, costumes entièrement neufs, chevaux et mise en scène immense. Tout promet une soirée intéressante à la foule qui garnira la salle de l'Opéra dimanche.

Les Confédérés à Martinsburg.—Il résulte de la dépêche ci-dessous que les confédérés auraient de nouveau occupé Martinsburg.

Sandy Hook, Maryland, 5 août.—Ce matin un détachement du 28e régiment de New York a surpris une escouade de cavalerie des rebelles à une maison en face la Pointe aux Rochers et lui a tué trois hommes, blessé cinq et fait sept prisonniers. Le détachement a repassé la rivière sans avoir perdu un seul homme.

On rapporte qu'un corps considérable de cavalerie rebelle occupe Martinsburg. Il n'y a pas de danger d'attaque ici.

Nouvelles de Cairo.—Cairo, 4 août.—Le général Fremont est retourné à St Louis hier soir. Les forces fédérales à Cairo, Mound City, Bird's Point, et Cap Girardeau s'élèvent à 15,000 hommes. Il y a assez d'eau pour les canonnières. Les éclaireurs rapportent que les rebelles comptent 7,000 hommes à New Madrid, sous le général Pillow et 5,000 à Charleston, Missouri, sous le général Jeff. Thompson.

Découverte de soufre en Géorgie.—On vient de découvrir dans une région montagneuse de la Géorgie des dépôts sulfuriques abondants. C'est là une découverte importante car on sait que le soufre est un élément indispensable dans la fabrication de la poudre.

Magasins nouveaux.—Monsieur et Mme Legros viennent d'ouvrir à l'encoignure des rues Royale et St-Pierre deux nouveaux magasins, l'un destiné à la confection des chapeaux pour dames et enfants et à la vente des articles de toilette pour dames sera tenu par Mme Legros. L'autre magasin comprendra un salon de coiffure pour messieurs et contiendra un assortiment de parfumerie fine et d'articles pour la coiffure et la toilette.

Congrès des États-Unis.

Résumé des séances.

Washington, 31 juillet.

Chambre des Représentans.—Un bill pourvoyant au paiement mensuel des troupes est voté.

M. Julian présente une résolution qui est également adoptée, disant que les hommes soupçonnés d'entretenir des sentiments sécessionnistes et qui gardent leurs places à Washington ou ailleurs, méritent la réprobation de tous les citoyens loyaux et reçoivent celle de la Chambre.

Deux résolutions déclarant inconstitutionnelle la suspension de l'*habeas corpus* à Baltimore, et pourvoyant à ce que la guerre ne contribue pas à détruire l'égalité entre les Etats, sont déclarées en dehors de l'ordre du jour de cette session et ne peuvent même être présentées.

La Chambre s'ajourne.

Sénat.—Une communication du Président, en réponse à une résolution demandant un rapport sur toutes les instructions transmises aux ministres à l'étranger, au sujet de la rébellion, est déposée sur le bureau et sera imprimée.

Le bill supplémentaire à l'acte augmentant l'armée, est ensuite discuté et voté.

Le bill augmentant la représentation consulaire des Etats Unis pendant la rébellion, est également voté.

Après avoir remis l'amendement du bill "pour supprimer l'insurrection" à l'ordre du jour de demain, le Sénat se forme en séance exécutive, à la suite de laquelle il s'ajourne.

Opérations en Virginie.—Le *Montgomery Mail* publie une correspondance de Richmond qui contient les passages suivants:

Il est arrivé ici un courrier du général Wise annonçant qu'il a été forcé par la supériorité numérique de l'ennemi de retraiter de la ville de Charleston dans le comté de Kanawha, et qu'il s'est retiré à plusieurs milles dans une position presque imprenable à cause des défenses naturelles qu'offrent les montagnes. Il peut attendre là une attaque de la part de 15,000 Fédéraux jusqu'à l'arrivée des renforts, bien que ses forces ne dépassent pas 3,500. Dans sa retraite il a détruit le seul pont qui existe sur un large cours d'eau, et la marche de l'ennemi se trouvera naturellement retardée.

Le général Lee est certainement parti pour la Virginie du Nord-Ouest et il a dit à un officier qui doit le rejoindre que dans huit ou dix jours des renforts s'élevant à 25,000 hommes, seraient jetés dans cette section pourrie de la Virginie et que ce serait assez pour exterminer l'ennemi. Le mouvement rétrograde de Wise n'est que temporaire et avec les renforts attendus, il sera facile de rejeter les hessiens de l'autre côté de l'Ohio.

Le général Loring qui a succédé au regrettable général Garney a reparu avec une forte colonne dans le voisinage de Laurel Hill et de Rich Mountain, et pendant qu'il repoussera l'ennemi vers Wheeling, dans l'Ohio et la Pennsylvanie, Beauregard et Johnston tomberont aux portes de Washington.

Le grand objet en vue est la prise de Washington et le cri "à Washington" se fait entendre plus haut que celui qui passionnait récemment les Fédéraux dans leur grande marche sur Richmond.

Si nos généraux avaient eu à leur disposition seulement la moitié des troupes fraîches qui sont arrivées depuis la bataille de Manassas, ils auraient maintenant possession de la capitale. Le nombre des renforts arrivés ou en route est incroyable. Une personne qui doit être bien informée me disait hier que 50,000 soldats attendaient sur différents points que les chemins de fer pussent les transporter.

Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'à Manassas on fait d'immenses préparatifs pour attaquer l'ennemi dans ses fortifications. Les Confédérés sont divisés en deux corps d'armée. Beauregard est avec le corps principal à Manassas, tandis que Johnston dont la division a été portée à 25,000 hommes, s'occupe à compléter rapidement les fortifications à Fall's Church à 4 milles d'Alexandrie. Ces fortifications rendront inutiles celles de Manassas et serviront de base à l'attaque contre Washington. Les défenses de la capitale ne pourront être emportées que d'assaut et l'attaque sera une tâche rude et sanglante.

CHRONIQUE LOCALE.

Les travaux de défense de la ville.—Un arrangement amiable ayant été fait entre les autorités relativement aux travaux à faire pour la défense de la ville—et cet arrangement fait honneur à ceux qui l'ont conçu,—le conseil de ville a tenu hier une séance secrète, dans laquelle une allocation de $100,000 a été votée. Cette somme sera mise à la disposition du général Twiggs, qui en fera l'usage qu'il jugera convenable. C'est peut-être ce qu'il y avait de mieux à faire.

Une curiosité.—Le plus remarquable trophée que nous ayons vu de notre grande victoire, est un boulet conique lancé par un canon rayé, et qui est venu tomber au milieu du bataillon du "Washington Artillery." Ce boulet a été ramassé et apporté ici par le capitaine U. D. Terrebonne. On peut le voir aujourd'hui, rue du Canal, au magasin de Jamison, entre la rue de Chartres et le passage de la Bourse.

Lettres pour le siége de la guerre.—Avis aux parents et amis des soldats du Sud.—Nous sommes invités par M. Durand, de la maison Macon frères & Cie, au coin des rues Poydras et Baronne,—à donner avis que toutes les lettres à la destination des 5e, 7e, 8e et 9e régiments des volontaires de la Louisiane, du bataillon de Wheat et du bataillon d'artillerie dit "Washington Artillery," qui seront déposées à son magasin jusqu'à dimanche prochain, 10 heures du matin, seront promptement et fidèlement remises à leur destination par l'entremise d'un officier qui est sur le point de repartir.

La Société des Dames, organisée dans le but d'aider les soldats à s'équiper et de secourir leurs familles pendant leur absence, a, depuis les quatre derniers mois, fourni à différents corps, six mille cinquante vêtements, quatre cents chemises et caleçons, sept mille cent bandages, cent cinquante livres de charpie, deux mille yardes de toile à compresses, une grande quantité de linge de seconde main (expédié pour la Virginie) et des articles nécessaires aux malades et aux blessés.

Elle a reçu, de diverses sommes, $2,490, un ordre pour $1000 de marchandises et a payé $1950 aux femmes des soldats et aux ouvrières.

Les dames de la société remercient sincèrement MM. Bosworth & Co, Carson & Armstrong, J. D. Bein & Sons, Wilson & Gibbs, M. Brosselman, M. Letchford, McStea & Value, Post & Simms, Goldsmith & Haber de la générosité dont ils ont fait preuve.

Mme James Ross est la présidente de la société; Mme G. W. Pritchard en est la secrétaire.

Ecole publiques du Deuxième District.—*Election de professeurs et de maîtresses.*—Les Directeurs des Ecoles Publiques du Deuxième District se sont réunis hier soir et ont élu les professeurs et les maîtresses dont les noms suivent:

Ecole supérieure de garçons.—F. W. Noble, principal; E G Durel, H. des Bordes, assistants.

Ecole supérieure de demoiselles.—Principale, Mme Soraparu; 1ère assistante, Mlle Armstrong; 2nd Assistantes, Mme Communy, Mme Cary.

Ecole de la rue de l'Hôpital.—Principal, L. Massot; 1er assistant, A Madder; 2ndes assistantes, Miles E. Watkins, Mlle McCarthy; 3èmes assistantes, Mme Fernandez, Mlle Mills, Mlle Chapela, Mlle Borrer.

Ecole de la rue Bienville.—Principal, J B Thornton; 1er assistant, Thos Théard; 2ndes assistantes, Mlle Conwell, Mlle Chambon; 3èmes assistantes, Mlle Gamard, Mlle Lombard, Mlle Ceiros.

Ecole de la rue Claiborne.—Principal, P de Wint, 1er assistant M N Bartlett; 2ndes assistantes, Mlle Dolézy, Mlle Stringer, 3èmes assistantes, Mlle de Wint, Mlle Childress.

Ecole de la rue du Bassin.—Principal, L Millieu, 1er Assistant, C. Escoffier; 2ndes assistantes Mme Hubert, (vacante). 3èmes assistantes, Mlle Sassinet, Mlle Childress.

Ecole de la rue du Quartier.—Principale, Mlle D. Cooper; 1ère Assistante, Mme Burgi; 2ndes assistantes, Mlle Mattson, Mlle Been; 3èmes assistantes Mlle Wingate, Mlle Lacroix, Mlle English, Mlle Jervey.

Ecole de la rue Robertson.—Principale, Mme Dubois; 1er assistant (vacant). 2des assistantes, Mlle Lewis, Mlle Julian; 3èmes assistantes, Mme Farnett, Mme Spooner, Mlle H. McCarthy.

Ecole de la rue des Remparts.—Mlle S. Cooper, principale; Mlle Soulé, 1re assistante; Mlles Andry et Meunier, 2d assistantes; Mlles Stringer et Darier, 3me assistantes.

Ecole de la rue Ste-Anne.—Mlle M. Queyrouze, principale; Mlle Loubère, 1re assistante; Mlles Amstrong et Fitard, 2d assistantes; Mlles Occhiclen et Duconnier, 3me assistantes.

Ecole du Chemin du Bayou.—Mme Sénac, principale; Mlle Icard, 1re assistante; Mlles Vignaud et Meunier, 2d assistantes.

Ecole du Pont du Bayou.—Mme Andry, principale; Mlle Wagner, 1re assistante.

Surnuméraires.—Département anglais.—Mlles Leterrnelier, H. McCarthy, L. Dorfeuille, Cuggy, Ribet, Del Erigo, Wade, Gallagher, Folts (Marguerite), Folts (Célestine), C. Creamer, J. McConnell, C. McDermott, H. Brophy, H. Butler, A Coll, J. Doyle, J. Patterson, E. Stringer, M. Childress, Dentzel, Johnston, D'Meza, F. Kreiger, M. E. Lowe.

Département français.—Mme A. Cotron, Mlles P. Fasconnet, O. Duconnier, C. Spear, V. Sarreau, S. Leroy, Z. Toncheral, H. Hebert.

Le président a nommé les comités suivants:

Finances—Depin Chairman, Deltuedo, Cassard.

Maisons d'écoles—J. Cassard, chairman, H. Whitney, D. Mangez, R. B. Ancota, A. Dupré.

Professeurs—J. E. Hyde, chairman, L. F. Maxant, F. Duplessis, D. Mangez, J. Deltuedo.

Bibliothèque—A. Whitney, chairman, H. Deirien, P. J. Spear.

Travaux non-terminés—R. B. Ancota, chairman, P. Duplessis, H. Deirieu.

La résolution suivante a été adoptée:

"Un examen de professeurs aura lieu [pour remplir des vacances] dans la salle de la Bibliothèque, le 19 août, à 9 heures de l'après midi; il en sera donné avis dans l'*Abeille* et dans le *Crescent*.

Recorder Gastinel.—Le lieutenant Esnel a fait hier un affidavit dans lequel il accuse Joséphine esclave de M. Goodwin, domiciliée dans la rue de la Levée, de s'être introduite, le 26 juillet, chez M. Fiasella, rue St. Philippe, une montre, une chaîne en or, une épinglette et des souliers—le tout évalué à cent soixante piastres.—Confinement de vingt cents piastres.

Un jury spécial composé de MM. J. E. Fourès, Jos. Bruneau et M. Ellies, propriétaires d'esclaves, a jugé Joseph Gros qu'un affidavit accusait d'avoir vendu du whisky à Edouard, nègre de M. Ménard, dans sa grocerie, à l'encoignure des rues Remparts et Chemin du Bayou. Le prévenu a été acquitté.

Geo Wandling est accusé d'avoir frappé un petit garçon, fils de M. B. Kelly.

J. B. Frank, accusé d'avoir battu Ed. Murphy, a été renvoyé de la plainte, M. Murphy ne s'étant point présenté en Cour.

M. James Grimshaw, domicilié dans la rue Bourbon a fait un affidavit contre Jno C. Brady qu'il accuse d'avoir violé les convenances.

Jacques Koffman s'est plaint d'avoir été insulté par un nommé Kahn.

Martin Caldeld dit que Mme Dowly n'a pas été envers lui aussi respectueuse qu'elle aurait dû l'être.

Jos. A. Downs a été condamné à cinq piastres d'amende pour bris de paix.

Feu — Brûlures graves. — Hier après midi vers 3 heures, le feu se déclara accidentellement dans la cuisine de M. R. Lemaire, No 329, rue St Philippe. Le matelas d'un lit fut brûlé aux deux extrémités avant que le feu fut découvert. Une petite négresse qui dormait dans le lit au moment du feu, a de fortes brûlures à la tête et aux jambes.

Mort subite.—L'esclave Mathilde, appartenant à M. Benthuysen, est tombée morte sur le coup, au moment où elle était occupée à repasser du linge dans la maison de sa maîtresse, rue Jackson, près la rue Apollon.

Vol de médicaments—Un jeune homme Allemand, docteur en pharmacie, a été arrêté hier soir sous prévention d'avoir volé des drogues dans la pharmacie du Dr Booth, au coin des rues Girod et Carondelet. On trouva sur sa personne une fiole et une boîte avec le nom du Dr Booth, il avait pris l'habitude de se promener derrière le comptoir familièrement et sans façon; quelquefois même il poussait la complaisance jusqu'à préparer une prescription. Le Dr Booth prétend que l'accusé ne manquait jamais de dérober et de mettre dans sa poche de petites quantités de médicaments de prix. Par exemple, il aura pris, au dire du Docteur, en quinine seulement, 30 onces de ce médicament, ce qui, représente une valeur de $180.

Mort mystérieuse.—Jeudi dernier, les docteurs Hunt et Nichols ont fait un examen du corps de Wm Adams, natif de Buffalo, N.-Y., âgé de 36 ans, matelot de profession, qui est mort à l'hôpital de Charité d'un coup de poignard dans le dos. Ces messieurs ont trouvé une blessure profonde à droite de l'épine dorsale, entre la 8me et la 9me côtes, ayant pénétré le lobe inférieur du poumon droit et ayant causé la mort par pleuro-pneumonie et péricardite. Il avait été transporté à l'hôpital le 27 juillet et avait déclaré avoir été frappé d'un coup de poignard par un nommé Jack Smith sur les Pontchartrain, au village de Milneburg. Le coroner avait tenu cette affaire secrète pendant quelque temps pour faciliter la recherche du coupable mais ses efforts ont été infructueux. Les officiers de police chargés de la surveillance de Milneburg n'ont jamais entendu parler du coup de poignard, et croient que la rixe ne s'est pas passée dans le village. C'est pourquoi nous croyons maintenant utile de publier tous ces détails.

La Marine autrichienne.—Vienne, 12 juillet.—Le comte de Rechberg a répondu hier à l'interpellation de M. Patzer sur les mesures qu'avait prises le gouvernement pour protéger la marine marchande autrichienne en Amérique, vis-à-vis du conflit qui a éclaté entre les Etats du Sud et du Nord. "Le gouvernement, a dit le ministre, attache un grand prix à conserver, favoriser et protéger les relations de commerce et de navigation avec l'Amérique du Nord. L'Angleterre, la France et les Pays-Bas ont augmenté, il est vrai, leurs stations navales, dans ces parages, mais les autres Etats maritimes n'y ont pas envoyé de navires de guerre. Tous, l'Angleterre et la France les premières, se sont efforcés, avant tout, de faire accepter par les Etats-Unis les principes du droit maritime formulés dans la déclaration de 1856 que l'Autriche a signée aussi et qui a été adoptée par tous les gouvernemens. Le gouvernement autrichien a renoncé également à envoyer des bâtimens de guerre en Amérique, mais il a chargé le ministre résidant à Washington de faire reconnaître et appliquer à la marine autrichienne les principes de la déclaration en question. Les trois derniers de ces principes, que les Etats-Unis ont reconnus déjà antérieurement, suffisent pour donner une sécurité suffisante à la navigation et au commerce de l'Autriche. Il n'y a que le commerce de contrebande et une participation illicite des navires autrichiens à la lutte, faits prévus et punis par les lois autrichiennes mêmes, qui pourraient exposer nos bâtimens à des dangers. Vis à vis de risques pareils, ils ne pourraient invoquer la protection du gouvernement, et, pour les autres cas, toutes les autres recommandations nécessaires ont été faites aux consuls et agens impériaux en Amérique.

[*Gazette autrichienne.*]

Attentat de Bade.

Nous trouvons dans les journaux allemands d'intéressans détails au sujet de l'attentat commis contre le roi de Prusse.

Selon son habitude, le roi de Prusse se promenait dans l'allée de Lichtenthal; il allait au devant de la reine qui avait continué sa promenade jusqu'à ce village. Parmi les personnes qui accompagnaient le roi se trouvait le ministre de Prusse, comte Flemming. Un jeune homme, convenablement mis, le salua à plusieurs reprises de l'air le plus gracieux, sans se faire remarquer. Quand le roi vint à passer pour la troisième fois devant lui, le jeune homme courut comme un fou furieux sur S. M., et là tira presque en même temps deux coups de pistolet de très près.

Le comte Flemming se trouva par un mouvement rapide dans la direction d'où était partie la détonation, et saisit immédiatement l'assassin, qui, sur les questions qu'on lui fit, avoua ses criminelles intentions. Des passans aidèrent à transporter ce malheureux dans une voiture et à le livrer à la justice.

Le roi que la Providence avait si miraculeusement préservé, sentit seulement au col une légère douleur qui résultait d'une contusion qui avait intéressé les muscles; puis, calme et serein comme d'ordinaire, il continua sa promenade pour rejoindre la reine, qui apprit de la bouche de son auguste époux la nouvelle de l'attentat.

Au retour, le roi put recevoir en passant les félicitations et les témoignages de sympathie, qui allèrent en augmentant jusqu'à ce qu'on fut arrivé à l'hôtel de Mesmer.

Là, se trouvaient le grand duc qui était accouru du château, ainsi que la grande duchesse Hélène de Russie. Le premier examen et les ordonnances des médecins constatèrent l'absence de tout danger. Le collet de l'habit et la cravate avaient été déchirés par la balle.

Pendant ce temps là, le premier interrogatoire du prisonnier avait eu lieu. Il déclara qu'il se nommait Oscar Becker; qu'il était fils d'un conseiller d'Etat russe à Odessa; qu'il avait été élevé à Dresde; qu'il faisait ses études à Leipsick et qu'il s'occupait de traduire des ouvrages russes en allemand. Becker était arrivé seulement la veille de Leipzick, et il n'avait communiqué avec des personnes auxquelles il avait demandé des renseignemens sur les habitudes du roi pendant son séjour à Bade.

Ainsi que nous l'avons dit, Becker a tout d'abord avoué son crime et le motif qui l'y avait poussé, et qui est le fanatisme politique. Pourquoi ce fanatisme a-t-il précisément choisi pour victime le souverain national dont l'avènement au trône de Prusse a rempli d'espoir tous les véritables patriotes allemands? L'instruction jettera sans doute quelque lumière sur ce point. De bruyantes acclamations saluèrent le roi lorsque dans l'après dîner, il traversa l'allée de Lichtenthal, avec la grande duchesse de Bade.

(*Gazette de Carlsruhe.*)

—Le père d'Oscar Becker est conseiller d'Etat et professeur à Odessa; un de ses oncles est conseiller d'Etat, professeur à Kiew. La famille paraît être originaire de Saxe. Ce qu'il y a de certain, c'est que sa mère, la première femme de son père, mariée en troisième noces, était de ce pays.

Oscar Becker a été élevé dans l'Ecole de la croix, à Dresde, et se rendait en 1859 à Leipzick pour y faire son droit; il est âgé de 22 ans, d'une taille un peu au dessus de la moyenne, maigre, blond, pâle et sans barbe. Il a traduit entre autres de russe, une tragédie de Lwoff. Il devait avoir appartenu à aucune corporation d'étudiants.

A Dresde, il avait acheté un portrait du roi Guillaume Ier.

Arrivé à Bade peu de temps avant son crime, il était descendu à l'hôtel de la Fleur.

—Dans une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg*, il est dit que c'est le second coup qui froissa le col du roi; le premier l'avait décidé à s'arrêter et se retourner. La balle de premier coup se retrouva dans une poche de son habit. Le roi a dit: "Je suis heureux que ce ne soit pas un Badois."

—Le *Moniteur prussien* raconte, de son côté, que le comte Flemming demanda, en s'avançant vers l'assassin, qui avait tiré? Le jeune homme répondit: "Moi!" Et à la question ultérieure: "sur qui et pour quoi?" il répliqua: "Sur le roi; j'ai jeté le pistolet là-bas, dans l'herbe!" Il fut arrêté immédiatement sans faire résistance.

—Nous lisons encore dans le *Mercure de Souabe*:

"Un M. Sapêe, avocat à Gernsheim, et un Français, nommé Blanquet, fonctionnaire public à Alger, qui avaient vu le roi, saisirent l'assassin. Le roi avait conservé tout son sang-froid; il porta la main au cou qui lui parut avoir un peu de chaleur, mais se retourna bientôt pour recommander qu'on garantît au prisonnier autour du meurtrier de ne pas le maltraiter.

"Le roi continua sa promenade et rencontra un peu après la reine, à laquelle il dit en souriant: "On a tiré un peu sur moi". Cependant de l'enfance était survenue au cou, il fallut mettre des compresses d'eau glacée."

—On écrit à la *Gazette d'Augsbourg*: Les renseignemens que je tiens d'un témoin oculaire me mettent à même de vous transmettre les détails suivans: Après l'attentat, le roi s'étant approché de l'assassin, lui demanda: —Quel motif vous a décidé à commettre cette action? Becker tira son agenda de sa poche et le remit au roi en disant: "Vous y trouverez mes motifs."

Dans l'agenda étaient inscrites les lignes suivantes: "J'exprime dans ces lignes les motifs de l'action dont j'ai formé le projet. J'ai la conviction que le roi de Prusse n'est pas à la hauteur des circonstances actuelles pour pouvoir amener l'unification de l'Allemagne. C'est pour cela que j'ai pris la résolution de l'en débarrasser.

"Bade, le 15 juillet 1861.

"Oscar Becker, étudiant en droit.

On lit dans le *Pays*:

"LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice se sont empressés, à la nouvelle de l'attentat commis sur la personne du roi de Prusse, d'adresser, par dépêche, leurs félicitations à Sa Majesté.

"On assure que l'empereur doit envoyer à Berlin un de ses aides de camp qui sera porteur d'une lettre autographe pour S. M. Guillaume Ier."

Décédée hier, à 8 heures et demie du matin, à l'âge de 22 ans, Mme JOHN WAPPLERE, native de la Nouvelle-Orléans, fille de M. José Marrero et de Gregoria Armas. L'enterrement aura lieu cette après midi, à 4 heures et demie. Les amis et connaissances des familles Marrero, Gabriel Prats et J. Triay, sont priés d'assister aux funérailles. Le convoi partira de la rue Morales, entre Union et Bagatelle.

De la part de la famille.

Falleció ayer, á las 8 y media de la mañana, á la edad de 22 años, la esposa de M. John WAPPLERE, nativa de N. Orleans, hija de Du José Marrero y de Gregoria Armas. El entierro tendrá lugar hoy á las 4 y media de la tarde. Se invita á todos los amigos y conocidos de las familias Marrero, Gabriel Prats y J. Triay. Su cuerpo está depositado en la calle Morales, entre Union y Bagatela.

De la parte de la familia.

Turin, 16 juillet.—Le bruit d'un attentat qui aurait été commis sur la personne de l'ex-roi de Naples prend chaque jour plus de consistance. Mais il paraît que l'assassin ne serait pas un jeune paysan de la Terre de Labour, mais bien un novice des Minori Osservanti, qui aurait fait serment, le jour où François II octroyait une constitution à son peuple, de le tuer pour avoir cédé aux exigences du parti libéral.

"Quoi qu'il en soit, ajoute une lettre de Rome, quel que soit l'auteur, il est certain que l'attentat a eu lieu. Depuis quelques jours, l'ex-héros de Gaëte est si visiblement troublé et manifeste une telle crainte, qu'il ne se montre plus en public, qu'il a fait doubler son escorte et les sentinelles qui gardent son palais, et qu'en un mot, il est saisi d'une telle peur, qu'il est devenu la risée de la jeune et incrédule reine."

La révolution des Calabres.— Un télégramme de Naples, du 13 juillet, porte:

Le général Cialdini est parti pour la Calabre avec 1,800 hommes; il formera des colonnes de volontaires.

Il y a eu une révolte à Cosenza, où a été installé un gouvernement provisoire. Des combats très vifs ont eu lieu autour de cette ville.

Le combat à Afri a duré huit heures. 91 Piémontais ont été mis hors de combat; il n'y a eu aucun prisonnier.

Une dépêche officielle, affichée à Avellino, annonce que la colonne hongroise a détruit plus de mille réactionnaires. La petite ville de Montefalcone a été brûlée comme exemple. On dit qu'un ordre pareil avait été donné antérieurement à l'égard de deux autres petites villes, mais qu'il fut révoqué par M. de San Martino.

Madrid, 13 juillet.—Les séances des conseils de guerre de l'Andalousie vont, à ce qu'il paraît, offrir des résultats transcendans. On dit, bien que nous ne puissions assumer la responsabilité de ces nouvelles, que le mouvement de Loja n'a pas eu pour principe des élémens uniquement démocratiques. Il paraît avéré que les insurgés avaient de l'argent en abondance et plusieurs d'entre eux allaient recevoir du temps en temps des secours et des subsides. En outre, un mouvement à Malaga, dans l'Estramadure et dans l'Aragon. [Epoca]

Conclave Waterman No 9,

ORDRE DES S. W. M.

Le 26 juillet 1861, à l'élection des officiers pour le terme prochain de six mois, les Frères suivants ont été dûment élus:

CHS SEEBER, Chef.
L. A. DEJARLAIS, Chancelier.
J. B. SOUDRIAS, Astrologue.
CHS PLUCHE, rédâ, Caissier.
M. LISTER, rédâ, Hérault.
L. S. RISINGTON, Secrétaire.

10aout—1

Comité pour secourir les Volontaires.

Le Comité siégera dorénavant TOUS LES JOURS, dans la chambre No 8, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, de 9 heures à midi, afin d'enregistrer les noms des familles pauvres des volontaires absents, avant de distribuer l'argent voté par le Conseil.

On devra pouvoir au comité qu'on a droit au secours.

Les habitants du PREMIER DISTRICT devront s'adresser au comité VENDREDI et SAMEDI, 9 et 10 du courant.

Les habitants du DEUXIEME DISTRICT s'adresseront LUNDI, 12 du courant.

Les habitants du TROISIEME DISTRICT s'adresseront MARDI, 13 du courant.

Les habitants du QUATRIEME DISTRICT s'adresseront MERCREDI, 14 du courant.

Les demandes pour secours seront soumises être faites n'importe quel jour.

Les jours de distribution seront annoncés dès que les tableaux seront achevés.

CHAS C. CAMPBELL, Secrétaire du Comité.

Nelle-Orléans, 9 août 1861. 10 aout—1

Ouverture de deux magasins.

Le soussigné informe le public en général, qu'il vient d'ouvrir DEUX MAGASINS, rue Royale, encoignure St Pierre. Un sera tenu par Mme Legros qui se livrera spécialement à la confection des chapeaux pour dames et enfants. On peut voir en ce moment un très joli choix des articles suivants, chapeaux, fleurs, rubans, voilettes, cols, manchettes, ceintures, épingles, &c.

A l'encoignure, un magasin de parfumerie fine de Paris, telle que savon, vinaigre de toilette, extrait d'odeur, huiles de bouquet, &c.; brosses, peignes éventails incrustés et dorés; articles de cheveux, perruques pour hommes et pour dames, toupets, frisettes, nattes et autres articles trop longs à détailler.

Toutes ces marchandises étant arrivées par les derniers arrivages d'Europe, sont de la plus haute nouveauté et seront vendues à des prix très modérés.

Un salon est réservé pour les Messieurs, où les plus grands soins seront apportés au service.

On demande de suite un bon barbier.

9 aout—2f LEGROS, coiffeur.

FEUILLETON.

UN MYSTERE.

II.

SIMPLE REMARQUE.

Le lendemain Édouard Charpin ne parut pas à B...

On sut qu'il était allé à cinq lieues de là offrir ses services au neveu de Mme Lemarchand.

Maître Benoist supposa avec raison que, tout en cherchant à placer ses vins, le commis-voyageur avait voulu se procurer quelques renseignements plus complets sur les habitudes de la vieille dame.

Le domaine, que possédait le neveu de Mme Lemarchand, était situé dans un village habité par les parens de Brigitte.

On apprit, en outre, qu'Édouard s'était mis en relation avec ces derniers et qu'il avait été particulièrement aimable pour la famille de la domestique.

Le surlendemain, le commis-voyageur, en courant la ville, étudiait le plan du château et du parc. L'hôtelier le surprit dans une ruelle écartée à l'endroit où le mur dégradé par le temps pouvait permettre plus facilement une escalade. En apercevant M. Benoist, Édouard s'esquiva comme s'il eût été pris en flagrant délit de vol.

Dans l'après-midi, il se fit servir un verre d'absinthe au café de la place, situé près de la maison Lemarchand; mais, tandis qu'il semblait lire avec attention un article de journal, placé à une table près de la fenêtre, un coin du rideau soulevé, il suivait de l'œil tous les mouvemens de la vieille dame.

Le vent soufflait avec violence; un des volets de la chambre du pavillon, détaché du crochet en fer qui le retenait, fut poussé à droite et à gauche. Le bruit qu'il fit en retombant sur la muraille impatienta Mme Lemarchand. Mme Lemarchand ouvrit sa fenêtre elle même et se mit en mesure d'accrocher le volet.

En ce moment le hasard fit déboucher un gendarme d'une rue voisine, presque à l'encoignure du pavillon.

Le corps à demi-penché en avant, le bras étendu, Mme Lemarchand préoccupée, ne le vit pas, il arriva ainsi près d'elle; mais alors le son des éperons qui retentissaient sur le pavé, lui fit relever vivement la tête; à l'aspect du gendarme, une expression de surprise et d'effroi se manifesta sur le visage de Mme Lemarchand; elle se rejeta précipitamment dans l'intérieur de la chambre. Edouard Charpin présume avec raison qu'elle en était sortie, car la fenêtre du pavillon resta ouverte, et ce ne fut que cinq minutes après que Brigitte, évidemment envoyée par sa maîtresse, vint la fermer.

Cette circonstance parut étrange au commis-voyageur. "Pourquoi avoir peur d'un gendarme? se demandait-il, serait-ce parce que cet homme est la représentation de la loi et l'image du châtiment sur terre?

Le soir, Edouard fumait sa pipe dans la maison de maître Benoist.

Contrairement à ses habitudes, il était silencieux; il se promenait de long en large. Tout à coup, il s'arrêta devant l'hôtelier.

—Vous me disiez donc avant-hier, dit-il du ton d'un homme qui continue une conversation, que la petite-fille de Mme Lemarchand a disparu le lendemain d'une discussion violente avec sa grand'mère et que la nuit, dans les souterrains du château, on a entendu une voix lamentable.

Maître Benoist ouvrit la bouche pour répondre, mais Edouard ne lui en laissa pas le temps. Il prit l'hôtelier par le bras, le regarda fixement dans les yeux, et d'une voix basse, d'un air mystérieux, mais avec l'accent d'une conviction profonde, il ajouta:

—Mme Lemarchand n'est pas ce que vous croyez, elle a un crime sur la conscience!

M. Benoist voulut demander des explications. Édouard sortit brusquement.

III.

COMME QUOI UN JUDAS SERT A QUELQUE CHOSE.

Le jour suivant, le commis voyageur passa sous la fenêtre du pavillon à une certaine distance. Quand il se crut sous le regard de la vieille femme, il leva la tête, sans affectation, avec un profond respect, inspiré sans doute par le souvenir de ses malheurs, il salua jusqu'à terre.

Mme Lemarchand vit ce salut qui lui était adressé; elle ouvrit les yeux assez grands et s'inclina à demi d'un air surpris.

Le chat deul parut prendre intérêt à la politesse de l'étranger, car il fit le gros dos derrière la vitre de la fenêtre.

"J'ai fait connaissance avec la maîtresse du logis, dit Édouard en entrant, demain nous tâcherons de séduire Brigitte.

—Brigitte est une forteresse imprenable, répondit d'un air narquois M. Benoist.

—Oui, mais je sais son côté faible, et je pondrai que change le cœur des vieilles filles.

[illegible]

—Alors, vous n'entrerez pas. Madame ne reçoit personne.

—Mais elle me recevra, moi!

—Vous! Qui êtes-vous donc? ...

—Je le lui dirai moi même, vénérable débris d'un autre âge.

—Vous lui direz, vous lui direz, si elle vous reçoit, et elle ne vous recevra pas, elle qui ne reçoit pas ceux qu'elle connaît;

—Veuillez lui annoncer que j'ai des choses importantes à lui communiquer.

Brigitte hésita; puis prenant son parti:

—C'est bien, je m'en vas le dire à Madame.

—Mais il me semble, cria Edouard à Brigitte qui avait déjà fait quelques pas, qu'on ne laisse pas ainsi les gens à la porte; vous pourriez bien ouvrir. Voici qu'il tombe quelques gouttes d'eau, je serais au moins à l'abri.

—Madame m'a défendu d'ouvrir.

—Est-ce que vous craindriez pour votre vertu, cria le commis-voyageur à la vieille, qui s'éloignait en grognant.

Au bout de quelques instans, Brigitte reparut.

—Madame a répondu, dit-elle, qu'elle n'attendait aucune nouvelle importante, et que vous vous trompiez, sans doute.

—Ah! fit d'un air goguenard le commis voyageur, aucune nouvelle importante, pas même des nouvelles de M. Albert.

—Hum! fit la vieille fille qui se rapprocha sensiblement de la porte, vous connaissez M. Albert, vous l'avez vu?

—Je le connais, répondit Edouard, et je l'ai vu pas plus tard qu'hier.

—Et comment va-t-il, notre jeune maître?

—Mais assez bien pour le moment, on espère qu'il s'en remettra.

—Voyons, expliquez-vous, dit Brigitte visiblement inquiète.

—Je dis qu'il s'est cassé la jambe avant hier, et qu'on se demande s'il ne faudra pas la lui couper. Il avait encore la fièvre et le délire quand je l'ai quitté.

—C'est différent, murmura la vieille domestique. Que ne le disiez-vous tout de suite, Madame vous aurait sans doute reçu, et vous n'auriez pas eu la peine de monter une seconde fois. Je vais lui annoncer la nouvelle avec précaution.

Et une seconde fois Brigitte monta au premier étage. Son absence fut plus longue que la première.

Seulement, quand elle descendit, elle avait l'air triste et contrarié.

—Madame a dit qu'il n'était pas vrai que M. Albert se fût cassé la jambe, qu'elle le saurait par d'autres que par vous. Dans tous les cas, a-t-elle ajouté, il aura fait venir M. Chevalier; c'est le meilleur chirurgien du pays, et, avec lui, il n'y a pas de danger.

Et la domestique s'apprêtait à baisser le judas.

Mais Édouard, qui depuis une seconde semblait examiner Brigitte avec soin en se penchant et s'inclinant à droite et à gauche, en se mettant la main devant les yeux comme pour se faire un abat-jour, Edouard s'écria tout à coup:

—Mais je ne me trompe pas.... Est-ce que vous n'êtes pas la mère Brigitte d'Epinoune? ... Parfaitement, fit la vieille.

—Le cœur au père Planteurau et la tante de Victor?

—Bon; maintenant, voilà que vous connaissez le père Planturau et Victor.... Vous connaissez donc tout le monde à présent?

—Ah! Victor vous aime bien tout de même malgré ses airs évaporés; il vous aime autant que moi!

—Que vous?

—Autant que je vous aime, veux-je dire!

La vieille branla la tête.

—Vous m'aimez, bien obligé; moi, je ne vous aime pas.

—Allons donc! vous ne vous rappelez pas le petit de ce grand gueux d'Hippolyte, le cousin de Planturau! vous m'avez fait sauter assez de fois sur vos genoux, il y a longtemps de cela! Vous me donniez toujours une tape sur la joue quand j'avais été bien sage, et des coups de baguette quand j'avais été gamin, désobéissant, ce qui m'arrivait quelquefois.

—Mais assez souvent...... Ah! vous êtes le petit à Hippolyte! Tiens, tiens, tiens!

Et à son tour Brigitte examina le commis voyageur.

—C'est étonnant, dit-elle, je ne vous aurais jamais reconnu!

—Dam! on ne grandit pas impunément...... et puis la barbe nous pousse, ça change un homme.

—Oh! c'est extraordinaire, j'aurais parié que vous deviez être blond, et vous êtes brun.

—C'est le soleil qui m'a bruni.

—Que vous devez avoir beaucoup de chagrins, et vous n'en avez presque plus.

—Ce sont les chagrins, dit Édouard d'un air grave.

—Les chagrins ...... quels chagrins peut-on avoir à votre âge? A la bonne heure, Madame!

—C'est vrai! Il paraît qu'elle en a eu de fameux!

—Et tout le monde se porte bien, à Epinoune?

—Très bien! on m'a chargé de vous faire des complimens. Tiens, tiens, reprenait Brigitte le petit d'Hippolyte, eh bien! qu'est ce que vous faites comme ça?

Mais, dit Édouard, est-ce qu'il n'y a pas moyen de s'asseoir chez vous? je suis fatigué d'être sur mes jambes. Tout à l'heure, il tombait des gouttes de pluie, la chaleur est accablante.

(*A continuer.*) CAMILLE DULAC.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Revue de la Semaine.

BUREAU DE L'ABEILLE.

Vendredi soir, 9 aout 1861.

Le mouvement a encore été faible depuis notre dernière revue hebdomadaire. Les transactions de coton ne comprennent que quelques petites commandes reçues de fabriques du Sud, et les petits lots vendus à bas prix pour clore des consignations et achetés par les spéculateurs—La demande de sucre et de mélasse a été faible à des prix plus fermes. La demande de farine a été faite à une hausse. Le marché au maïs a été calme à Sochi.—Les provisions ont trouvé peu d'acheteurs. Nous avons eu de la grêle tous les jours.

COTON—Les seules transactions annoncées ont été 30 balles lundi et 3 mercredi.

TABAC—Nous n'avons pas entendu parler de ventes dans la semaine, mais nous continuons à porter les cours comme suit:

Factory Lugs	2¾	@ 4
Planta de	3	@ 4½
Feuille, inférieure à ordinaire	5	@ 6
Fair	6¾	@ 7¾
Fine	7¾	@ 9
Choix, heavy & light	9½	@ 11

SUCRE—Approvisionnement modéré. Les ventes de la semaine s'élèvent à environ 100 boucauts dont la plus grande partie en petits lots à 3 @ 3½ ets l'ordinaire, 3 @ 5¼ l'ordinaire à bon ordinaire, 4¾ @ 5 ets le fair à fully fair, 5¾ @ 6¾ ets le clarifié jaune, et 7¾ @ 8 cts le clarifié blanc. Centrifuge, 4¾.

MELASSE—Faible approvisionnement. Le stock est presque épuisé. Environ 300 barils, à 15 @ 20 ets le fermenté et l'inférieur, 21 @ 25 cts le reaux prime et choix. La mélasse rebouillie (ou reboilled) est moins en demande. Le sirop de sucrerie est en vente de 22 @ 25 cts et de sirop de sucrerie 28 cts.

FARINE—Approvisionnement modéré et demande faible à des prix plus élevés. Les opérations de la semaine s'élèvent à environ 1000 barils, à $5 25 pour la superfine, $5 50 @ 5 75 pour l'extra de choix. Les supérieures de détail à $6 @ 6 50.

MAÏS—Il n'a pas été reçu beaucoup de maïs et la demande a été faible. Les prix ont fléchi. Les ventes de la semaine sont d'environ 3700 sacs, à 40 cts l'inférieur, à 50 @ 55 cts le blanc.

BLE—Les dernières ventes ont eu lieu à $1 20 le rouge, et $1 30 le blanc.

AVOINE—Il a été reçu très peu d'avoine. Les ventes de la semaine sont de 1,100 sacs, à 40 @ 42½ cts le mélangé, et 45 cts le blanc.

SON—Il y a très peu de son sur place. Il s'est vendu 100 sacs, à $1 20 les 100 livres. 157 sacs de shorts à $1 30.

FOIN—Nous n'avons pas reçu de foin. Les transactions sont sans valeur et ne comprennent que de petits lots à $24 @ $25. Le foin de choix du Nord, en a plus, 300 balles ont été vendues à $24, $24 50.

GRAISSE—Il n'a pas été reçu de graisse; demande faible. Ventes, 187 tierçons à 11 cts la livre. En détail, 12 @ 13 cts en tierçon, et 13 cts en baril.

BOEUF—Il n'en est point arrivé. Faible approvisionnement en stock. Le Mess est coté à $14 et le prime à $12.

PORC—Marché calme. Vente de 450 barils de mess. Le Mess à $18 50 @ 19. Détail $21 @ $24 50.

BACON—Faible approvisionnement. Détail sur le marché à 12 cts les épaules, 15 cts les plats côtes, et 16½ @ 17 cts les jambons, 16 @ 17 cts les jambons sucrés.

BEURRE ET FROMAGE—Le stock de beurre de l'Ouest est presque épuisé, et peut être coté à 20 @ 45 c la livre. Le choix fromage de l'Ouest est tout à fait léger, 10 @ 15 cts la livre.

WHISKY—Aucune vente digne de remarque, excepté 150 barils de rectifié à ..., et 100 de raw à 17 @ 18 cts le gallon. Le rectifié est coté à 17½ cts le gallon.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—La toile du Kentucky se détaille à 15 cts la yarde, comptant, et la corde à 9 cts la livre. Cordage en fil de laiton comptant, 12 cts, de la toile des Indes, à 15 cts la yarde.

SACS EN FIBRES—Les dernières transactions annoncées ont eu lieu à 15 @ 15½ cts comptant par le premier domaine.

CHANDELLES—Light, 21 @ 22 cts. Lorsque le plein, $1 90, et $1 @ 1 25 des boîtes de liège.

RIZ—Faible demande à 3¾ cts la livre.

HUILE DE GRAINE—35 cts @ $1 10 le winter strained de bonne qualité à choix.

HUILE DE GRAINES DE COTON—La clarifiée s'est détaillée à 65 @ 75 cts le gallon.

CAFÉ—Le café a été peu recherché depuis notre dernière revue, mais les prix se sont maintenus. Les transactions comprennent 50 sacs de Rio à 20 cts la livre. Le stock sur place est d'environ 150 sacs.

FRET—Rien de nouveau.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 9 août 1861.

Reçu pendant la semaine finissant ce soir: 931 boeufs du Texas, 78 porcs, 579 moutons et 869 veaux. Vendu, 850 boeufs du Texas, 31 porcs, 327 moutons et 801 veaux. A vendre sur place, 637 boeufs du Texas, 62 porcs, 252 moutons et 373 veaux. Nous cotons:

Boeufs de l'Ouest, par la livre, 1re qualité	—	@ —
" " de Texas, par tête, 1re qualité	25 00	@ 35 00
" "	15 00	@ 20 00
Veaux	8 00	@ 14 00
Moutons 1re qualité	3 50	@ 5 00
" inférieurs	00	@ 2 75
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres	9 00	@ 10 00
Vaches laitières, par tête 1re qualité	30 00	@ 50 00
" "	—	@ —

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Pas d'expédition en Douane, hier.

Arrivés hier.

Steamer Acadia, Barambo, du Bayou Sara.
Iberville, Brown, de Vicksburg.
Roebuck, Blanks, des Opelousas.
Empire Parish, Urcut, du bas de la Côte.

Reçu par le fleuve:

Vicksburg—Par le steamer Iberville—10 balles coton, 1000 sacs graines de coton, 300 sacs maïs et marchandises diverses.

Opelousas—Par le steamer Roebuck—47 rouleaux cuirs et marchandises diverses.

Basse Côte—Par le steamer Empire Parish—86 boucauts sucre, 40 barils mélasse, 6 balles mousse et marchandises diverses.

Bayou Sara—Par le steamer Acadia—Marchandises diverses.

Règlements pour le marché (gratuit) aux légumes.

Le marché sera ouvert, à partir de MARDI PROCHAIN, de 8 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, tous les MARDIS et tous les VENDREDIS, jusqu'à nouvel ordre.

Il ne sera reçu aucune demande de légumes, etc., à moins qu'elle ne soit signée de l'alderman ou de l'alderman-assistant du ward ou du district où réside le demandeur.

Les personnes qui désirent donner des légumes, des provisions, etc., aux pauvres, sont priées de les envoyer au "Volunteer Relief Committee," à la bâtisse des Water Works, au pied de la rue du Canal.

Ceux qui en enverront sont priés de mettre leurs noms et leurs demeures sur leurs paniers ou leurs sacs afin que ceux-ci leur soient renvoyés. Il y aura dans la bâtisse des personnes chargées de recevoir les provisions, etc., dont il sera tenu un compte exact.

Les personnes demandant du secours entreront par la partie supérieure de la bâtisse et, après avoir été servies, sortiront par la partie inférieure afin de prévenir la confusion.

Les billets ne pourront pas être transférés et il ne sera pas délivré de provisions sans eux. On devra les présenter à chaque demande.

M. A. C. Merkel a bien voulu offrir ses services en qualité pour recevoir, tiser et songer les bons qui pourront être envoyés.

THOMAS MURRAY,
H. BIER,
G. SMITH,
R. F. SCHMIDT,
D. I. RICARDO,
Comité.

9aout—8f

AVIS.

TOUS les membres de la Société Fraternelle Française sont invités à se réunir CE SOIR à 7 heures et demie, au local de ses séances, rue du Bayou, entre St Claude et Tremé, pour prendre connaissance de communications importantes.

Par ordre du comité, Le Vice-Président, CH CARON.

10 aout—1

DEMANDE DE RESIDENCE.

ON désire prendre à loyer une bonne résidence située entre les rues Canal, Remparts et St-Pierre. On payera un loyer de $1,000 par an. S'adresser à la boîte H, 1,014, bureau de poste. Dire où la maison est située et donner tous les détails.

10 aout—1

Demande de domestique.

ON demande deux femmes domestiques, un homme et une femme (Français) pour faire la cuisine, blanchir, repasser et s'occuper du ménage de deux personnes. On exigera de bonnes recommandations et de personnes demeurant en ville. S'adresser à FAURES & NORMAN, Rue Royale, No 27.

10 aout—4f

EAU DE VIE de Rochelle en demi—10 quarts de pipes Armes, Seignette, à vendre par B. TURPIN, 10 aout. 98, Vieille Levée

LE DR. KANCK

A chargé le Dr. Kunemann de le remplacer auprès de ses clients, pendant son absence.

DR. ED. KUNEMANN,

De la Faculté de Paris,

...bureau, No. 59, coin Ursulines et St-Philippe.

THEATRE DE L'OPERA.

Dimanche 11 aout 1861.

Représentation extraordinaire par les Zouaves, Au bénéfice du zouave HETTINGER, dit Popotte.

Première représentation

LE CAMP DE L'ENFER ou ABD-EL-KADER, [Afrique 1840-1847]

Grande pièce militaire historique, en 5 actes et 7 tableaux dont un prologue, *du Théâtre du Cirque Impérial, (Paris)*

A grand spectacle.

Prologue—Le coup d'éventail—Déclaration de guerre. 1er acte, 1er tableau—TOULON—2e tableau, Débarquement de Sidi-Farruch

2e acte—Le camp français au col de la Mouzaïa. Concert burlesque, Polka des mirlitons.

3e acte—Le DOUARD D'ABD-EL-KADER, Fantasia arabe.

4e acte—Les Tombeaux de Bab-el-Oued. Le Bûcher des morts.

5e acte—La Forêt mouvante. La Casquette au père Bugeaud.

Dernier tableau—Grande apothéose—Soumission d'Abd-el-Kader—Maures, Arabes, Kabyles, enfants Maures, Goums, Infanterie française de Charles X, Zouaves, Militaires, etc.

Abd-el-Kader commandera ses troupes monté sur son cheval de bataille.

Les costumes sont nouveaux et historiques.

Le spectacle commencera par LA CHAMBRE A DEUX LITS, vaudeville.

LOUISIANAIS EN AVANT!!! cri de victoire composé pour le zouave Raymond de Breith, chanté par le zouave Frederick.

Ouverture à 7 heures, on commencera à 7½ heures On finira à 11 h. précises. 7aout—4t

ACADEMIE DE MUSIQUE,

Rue St-Charles.

HARRY MACARTHY,

Le comédien de l'Arkansas,

Et l'auteur du nouveau chant national du Sud "THE BONNIE BLUE FLAG,"

Ayant été parfaitement accueilli à l'occasion de la représentation qu'il a donnée au bénéfice des familles de nos braves volontaires, continuera ses

CONCERTS D'IMITATION

Pendant quelques soirées.

Il y aura chaque soir un nouveau programme.

PRIX D'ENTREE.......50 cents

Une grande représentation de jour, destinée aux Dames et aux enfants, aura lieu samedi à midi. Les enfants et domestiques paieront 25 cents.

Le bureau de location est ouvert à 9 heures du matin.

Les portes s'ouvriront à 7 heures, et le rideau se lèvera à 8 heures. 8 aout

ARMORY HALL.

Seconde Semaine du

Panopticon du Sud.

Au profit des Familles des Volontaires absents.

Pour les détails voir les programmes

Prix du billet, 50 cts. Enfants et domestiques 25 cts

N. B. Matinée le SAMEDI, à MIDI pour les familles et les écoles. Enfants et domestiques, 15 cts chacun.

Les portes s'ouvriront à 7 heures et demie. La toile se lève à 8 heures.

Le bureau est ouvert de 10 heures à midi et de 3 à 5 heures.

Concert au lac.

UNE grande soirée musicale aura lieu tous les LUNDIS, JEUDIS et SAMEDIS, au restaurant Boudro à l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain.

Les artistes appartiennent à l'orchestre du Théâtre de l'Opéra. Ou commencera à 4 heures de l'après-midi.

Juillet—1m

REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS.

6e Compagnie.

Les membres de cette compagnie sont priés de se rendre, demain 11 du courant, à 7 heures précises du matin, à la gare du chemin de fer du Lac Pontchartrain, pour assister à un tir à la cible. Equipement complet avec vivres. La plus grande ponctualité est requise.—Par ordre du capitaine, F. C LOREY.

10 aout—1 Sergent major

LEGION BELGE.

Les membres sont convoqués de se réunir Dimanche prochain, 11 courant, à 7 heures du soir, au local ordinaire, No 37, rue St Philippe.

Les légionnaires absents à la dernière séance sont informés que M. Masson est chargé de recevoir l'argent pour la tenue.

Le capitaine Juste Fontaine.

Par ordre JULES D. VANHEC

10 aout—1 Sergent major porte

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Un banquet par souscription sera offert le 15 août, les capitaines des différentes compagnies qui ont servi aux armées, les citoyens qui désirent y prendre part, et à ce banquet le commandant, avec les sous-officiers de toutes les compagnies.

Un avis ultérieur indiquera le prix du banquet.

Par ordre du commandant: Le capitaine adjudant major BRONNIET

10aout—3f

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

LE soussigné informe la 1me Compagnie qu'il donne sa démission comme membre et comme capitaine pour cause de départ.

SERRIGNY

10 aout—1t

BATALLON DE CAZADORES ESPAÑOLES DE N. ORLEANS.

No 49.

Los egercicios de Batallon anunciados para mañana Domingo, no tendran lugar, á causa del mal tiempo, y se suspenden hasta el Domingo 18 del corriente.

De orden del Comandante, El Ayudante,

10 agosto—1 G SEGUI Y GAHONA

GARDE A VOUS! MEILLEUR CADETS!

Ordre No 1.—Les membres de cette Compagnie sont priés de se rendre à la caserne, dimanche, 11 aout, à 7 heures précises du matin. Tenue complète, ...ne à gaz.

Par ordre du capitaine, E. Gerard

10 aout—1 PHILIPPE LAFFON sergent-major

2me compagnie des Chasseurs à Pied de la Louisiane.

Les membres actifs de la compagnie sont tenus de se rendre demain samedi pour affaires importantes, LUNDI, 12 courant, à 5 heures P. M. Tous les membres sont priés d'être ponctuels. Par ordre du capitaine, L. ALEIX, Sergent-major.

10 aout—1

Les membres de la 2me compagnie des Chasseurs à pied de la Louisiane, qui voudraient s'engager dans différents corps pour le siège de la guerre, sont invités à remettre immédiatement, à l'effet de leur procuration appartenant à la compagnie et à régler leurs comptes avec le sergent major, afin d'avoir leur décharge.

L. ALEIX, Sergent major.

10 aout—2t

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

LA troisième compagnie, sur l'artillerie d'Alger se réunira SAMEDI 10 aout pour communications importantes. Le Commandant prévient en outre que les membres seront réunis à la salle St-Charles, à 7 heures précises du soir.

Tous les membres signataires sont priés d'être exacts.—Par ordre du commandant.

Le capitaine adjudant-major BRONNIET.

10aout—2f

FRUITS, Madère, Genièvre de Hollande, etc.—1000 caisses fruits à l'eau-de-vie et au jus; 200 quarts et octaves Madère; 25 do do Port wine; 10 pipes genièvre de Hollande; 150 quarts et octaves Cognac.

A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., 9 aout 62 et 64 Vieille Levée.

Avis de Société.

LES soussignés (57 et 59 rue Bienville) ont formé une société pour le commerce des meubles dans cette ville. Philippe Duclos et François Cazalas sont associés actifs et Mme Marie Maravite, veuve de Jean Datas, associée en commandite, d'après les conditions et stipulations contenues dans l'acte de société passé pardevant M. Hugues Pedesclaux, notaire public, le 28 mai 1861, lequel acte a été dûment enregistré. Les associés actifs désirent profiter de cette occasion pour dire que la faillite de la maison dont ils étaient jadis membres est due à des circonstances sur lesquelles ils n'avaient aucun contrôle, et dont ils ne sont point personnellement responsables. Ils assurent leurs anciens clients et le public en général qu'ils feront tous leurs efforts pour les satisfaire et qu'ils exécuteront promptement les commandes qui leur seront envoyées.

F. DUCLOS, FRANÇOIS CAZALAS, Vve DATAS.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1861. 12 jul—1m

Dissolution de Société.

LA société existant jusqu'ici sous la raison FLECHIER & BOUVIER est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. Le soussigné continuera les affaires en son nom et pour son propre compte.

C. O. FLECHIER, rue Toulouse, No 122.

Nlle-Orléans, 12 juillet 1861. 13 juil—3m

MANUFACTURE D'ARMES.

SABRES, EPEES,

Sabre-bayonnette.

NOUS sommes prêts à vendre et à recevoir des ordres pour les articles suivants:

Sabres d'ordonnance pour officier, lame unie.
" " " damassée.
Epées incrustées d'or.
Sabres de tout genre faits sur commande.
Sabre bayonnettes, seuls ou adaptés au mousquet.

Les compagnies pourront contracter pour faire rayer leurs fusils et les faire disposer à sabre-bayonnette.

Echarpes, ceinturons, plaques en tout genre.

Les Réparations et les Ornements seront faits sur commande.

L'examen de ces articles en établira la supériorité en même temps que la modicité des prix.

Dépôt, 75 rue du Camp, au 1er étage.

8 aout—2 sem

BOUTONS MILITAIRES.

NOUS avons vu un échantillon de BOUTONS MILITAIRES fabriqués par M. BELLENOT (Passage de la Bourse) qui est prêt à exécuter tous les genres de cet article nécessaire et à fournir tous les dessins dont on pourrait avoir besoin. Nos compagnies militaires ont souvent eu à regretter le manque de boutons; tel n'est plus le cas aujourd'hui, attendu que M. Bellenot est à même d'en fournir, en n'importe quelle quantité, pour les uniformes de nos soldats.

Les PLAQUES DE CEINTURON et tous les articles de ce genre sont faits sur commande avec soin et dans le plus bref délai.

7aout—6f—8ips

CHAPELLERIE FRANÇAISE.

95 rue de Chartres, entre St-Louis et Conti.

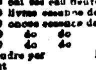

T. CHAUVIERE, informe le public et sa clientèle qu'il vient de rouvrir son magasin de chapeaux. Il annonce à ses clients et amis qu'ayant entièrement renouvelé son stock détruit par l'incendie, il fera son possible pour les satisfaire. Comme par le passé il se charge de fabriquer n'importe quel genre de chapeaux, à la mesure exacte de la tête, d'après le conformateur.

6 aout—15

AUX PHARMACIENS, DISTILLATEURS, Etc.

25 barils graines de Canaries,
10 caisses manne;
25 barils graine de lin;
150 onl ces eau fleurs d'oranger;
100 livres essence de Portugal;
200 onces essence de rose;
100 do do géranium;
100 do do neroli;

A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., 9 aout 62 & 64 Vieille Levée

PATÉS TRUFFÉS, Sardines, Truffes, etc.—

1000 1/4 boîtes pâtés truffés assortis;
1000 1/2 boîtes truffes;
4000 1/4 boîtes sardines Rodel;
1000 1/2 boîtes cèpes à l'huile;
2 caisses saucissons;
250 caisses olives, câpres et cornichons.

A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., 9 aout 62 et 64 Vieille-Levée.

HUILE! Vins! Macaroni!—

250 paniers huile Bonigalupi 22 et 12 onces;
3000 caisses vin rouge St-Julien et autres marques;
50 do do blanc Haut Sauterne;
50 barriques vins fins supérieurs pour familles;
50 boîtes vin blanc Haut Sauterne et Barsac;
25 barriques do do do;
50 caisses macaroni, vermicelli et pâtes assorties;

A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., 9 aout 62 et 64 Vieille-Levée.

RAISINS et PRUNES.—

1000 boîtes 1/4 et 1/2 boîtes raisins Layer & M R;
100 caisses pruneaux.

A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., 9 aout 62 et 64 Vieille-Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Farine—Farine—Farine.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

LE samedi 10 août 1861, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'entrepôt du Delta, pour le compte de qui de droit,

182 barils de farine.

Conditions—comptant. 8aout—2f

Couvertures—Couvertures.

Vente sans remise.

PAR M BARNETT Jr, Encanteur.

IL sera vendu le samedi 10 courant, à 10 heures A. M. à sa salle d'encan, au coin des rues Chartres et St-Louis—

300 paires de couvertures.

Conditions—Comptant. 8aout—2f

Vente remise.

Belle résidence de campagne.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 10 août 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal—

Un portion de terre située sur la rive gauche du Mississippi, à environ un mille et demi au-dessus de Carrollton, mesurant un arpent de face à la rivière, sur 40 arpents de profondeur, bornée du côté d'en haut par la propriété de Lalande Ferrière et du côté d'en bas par celle de Roman. Ensemble une maison en bois de cinq appartements, galerie devant et derrière, trois cabanes à nègres, cuisine, écurie, poulailler. Un grand jardin potager, une récolte de patates douces et de maïs, laquelle devra être partagée entre le vendeur et l'acquéreur.

CONDITIONS—Un quart comptant—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $664, ainsi que les intérêts à 8 pour cent par an, datés du mois d'avril 1860 à deux et trois ans, et la balance payable en un billet à trois ans de crédit garanti par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt de date.

Acte par devant Jh. Cuvillier, notaire public.

5 aout—6

Jeune domestique créole.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur.

No 90 Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 10 aout 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

ROBERT, créole, âgé de 19 ans, domestique de maison, très intelligent, garanti sous tous les rapports.

Conditions—Comptant—Acte pardevant J. Agaisse notaire public. 8aout—

Succession de Priscilla Griffith, veuve de Geo B Bowditch.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 juillet 1861 dossier de la Cour No 17 879, il sera vendu en vente publique le samedi 10 aout 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, pour le compte de dite succession—

GEORGE, mulâtre âgé de 25 ans.

Conditions—Comptant.

Acte de vente par devant E. Barnett.

1 jul—15 25—3 aout 10

Meubles de choix en acajou.—Vente à l'encan pour cause de départ.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

LUNDI 12 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, sur les lieux, rue Robertson, entre les rues Dumaine et St-Philippe, No 201—Un lot de meubles de choix en acajou, tels que—lits de lit, armoires, chaises, tables, lavabos, glaces, tableaux, rideaux, tapis, etc.

Conditions—comptant. 10 aout

VENTES JUDICIAIRES.

Charles Delamare vs ses créanciers et les créanciers de Bochet et Delamare.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,6.8—En vertu d'un ordre de vente rendu le 29 de juillet 1861 et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 19 du 1861, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à l'encan, pour compte des créanciers des insolvables, à la vente et adjudication de—

La balance invendue du fonds et de l'installation d'une boucherie, située à l'angle sud-ouest des rues de la Douane et de Chartres, dans le 2me District de cette ville, suivant inventaire.

Aussi—Le terme restant du bail des dits lieux, expirant le 30 octobre prochain, à la raison de $2,400 l'an, payables mensuellement en billets.

Abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, ladite les dits seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à dix jours de crédit par l'acquéreur fournissant son billet à ordre avec caution bonne et solvable.

Le dit acquéreur payant comptant, et en déduction du prix de l'adjudication, les frais d'annonces, du shérif, du greffier et de vente, et le bail à la charge du dit acquéreur. L'acquéreur du bail paiera le loyer à dix jours de crédit, et la balance à 10 jours de crédit, sans intérêt et dit plus haut.

E. T. PARKER, shérif de la Paroisse d'Orléans

7 aout—10,19,26 aout

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Philippe Angelo, No 18,187.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession ci-dessus, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons qu'ils pourraient avoir pour empêcher que le compte provisoire présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne soit approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député-Greffier

10 aout—1 5 14

Succession de Elizabeth Norwood, f. c. l., veuve de François Manigault.—No 16,915.

DEUXIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession ci-dessus, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député-Greffier.

7 aout—1 5 14

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,330—Je certifie par les présentes que le 26 janvier 1861, jugement a été entériné dans la cause de la Succession de Marie Galleau, femme de B. Coquet & al. vs. veuve Bringier, dans les termes et ordres suivants—Le procès ayant été entendu et les témoins ayant été entendus, le jugement est rendu en faveur des demandeurs et contre la défenderesse, et qu'il soit par la présente déclaré, ordonné et décrété que Sylvie Vaché, veuve de Louis Bringier, doit être interdite et assignée à faire la pension ... de l'actif de la dite dame Bringier, et que ... signe.

30 juillet—31 en 30j P. H. MORGAN, Juge.

F. Deleau vs ses créanciers—No 15,467.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic de la dite faillite ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. A. DREUX, Député Greffier

Succession de C. F. Jurgenson.—No 18,120.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession ci-dessus et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier

1aout—1 5 10

Succession de William Victor.—No 17,790.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier

1aout—1,5,10

Succession de Aspasie Bienvenu.—No 18,291.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Alexandre Bienvenu a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Aspasie Bienvenu, décédée intestat: — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier

1aout—1,5,10

Succession de Anthime Labranche. AVIS.

TOUTES les personnes qui pourraient avoir quelque réclamation contre la succession de feu Anthime Labranche, sont invitées à les faire connaître au bureau de D. Augustin, avocat de l'administrateur, Passage de la Bourse No 126, sous un délai de dix jours de cette date.

Signé E. MARTIN administrateur.

Nouvelle-Orléans 1er aout 1861 1aout—1,5,10

De l'autre bord du Lac.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON—Le bateau à vapeur A. G. BROWN partira du chemin de fer Pontchartrain TOUS LES JOURS, pour les susdits endroits, à l'arrivée du convoi de midi. Il partira de Covington à 4 heures et demie du matin. Les DIMANCHES, il quittera le chemin de fer, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin.

P. A. SHAW, agent, Rue Front, Nos 23 et 25

Le fret devra être envoyé à temps pour le convoi de 10 heures et demie. 9 août

PIANOS POUR RIEN!!

MAISON FONDEE EN 1840.

CINQ MEDAILLES D'OR.

JULES FAIVRE,

46........... RUE ROYALE 46

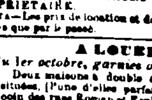

RECONNAISSANT de bienveillant accueil qu'il n'a cessé de recevoir du public Orléanais depuis la FONDATION DE SA MAISON, vient d'avoir l'heureuse idée d'une COMBINAISON NOUVELLE, qui mettra l'acquisition de ces excellents instruments à la portée de tout le monde.

PIANOS POUR RIEN.

Tout piano loué de cette maison pendant un laps de temps suffisant pour que le montant de sa location atteigne le chiffre de sa valeur, sera dès lors acquis au LOCATAIRE, qui en deviendra par le fait l'unique PROPRIETAIRE.

NOTA—Les prix de location et de vente demeurent les mêmes que par le passé. 6 aout—1f

A LOUER,

Au 1er octobre, garnies ou non garnies.

Deux maisons à double étage, délicieusement situées, (l'une d'elles parfaitement meublée) au coin des rues Roman et Esplanade, dans lesquelles existent toutes les améliorations de l'époque actuelle, seront louées à des conditions très raisonnables à des locataires ponctuels.

Sera pareillement loué, un COTTAGE avec quatre chambres et cabinets de larges dimensions, rue de l'Hôpital, entre les rues Claiborne et Derbigny.

S'adresser à JOHN WATKINS, No 240 rue St Claude ou à H. DE FUENTES & Co 51 rue de la Vieille Levée

9 aout—3m

A LOUER.

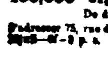

UNE demi maison basse en briques, rue des Ursulines No 247, entre Bourgogne et Remparts, contenant trois grands appartements et un cabinet, cuisine haute en briques, water works &c.—le tout en parfait état, à vingt-cinq piastres par mois.

S'adresser, rue Bourgogne No 294. 9 aout—3

A VENDRE

A GRAND SACRIFICE

Pour clore une consignation.

100,000 cigares de la Havane,

De différentes marques.

S'adresser 75, rue du Camp, au premier étage.

9 aout—6f—9 p. a.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs. le navire J. H. Jarvis et son chargement. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane. No 5.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas* lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, mardi, 13 août 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Le bâtiment dudit navire J. H. Jarvis, actuellement à bord dudit navire, au poteau No 18, 1er District, comprenant 250 sacs [plus ou moins] de sel ordinaire.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 9 aout 1861. C. B. BEVERLY, Marshal des E.-C.

10aout—1t

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs. le navire John H. Jarvis et son chargement. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 5.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane.—Le navire John H. Jarvis, ses gréements, apparaux, &c., actuellement au poteau 18, 1er District.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 9 août 1861. C. B. BEVERLY, Marshal des E.-C.

10aout—1t

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire Chas A. Farwell, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 19.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane,—le trois-mâts du navire Charles A. Farwell, ses gréements, &c. (de 1,246 tonneaux 2495).

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E.-C.

8 aout—1t

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire *Ariel*, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 18.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, le navire Ariel, ses gréements, ses apparaux, &c. (de 1,299 tonneaux 64/95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E.-C.

8 aout—1t

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs la goélette *E. S. James*, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 21.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane,—la goélette E. S. James, ses gréements et apparaux (de 221 tonneaux 33/95) Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 7 a. 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E.-C.

8 aout—1t

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire *Lemuel Dyer*, etc. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 17.

EN vertu d'un writ de Venditioni Exponas, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—le bâtiment du navire Lemuel Dyer, ses gréements, apparaux, &c. (de 789 tonneaux 16/95) Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861.

8aout—1t C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs la barque *Chester*, etc. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane. No 12.

EN vertu d'un writ de Venditioni Exponas, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane,—la barque Chester, ses gréements, apparaux, embarcations, &c. (de 190 tonneaux 87/95) Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861.

8aout—1t C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs. le navire *State of Maine*, &c.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 10.

EN vertu d'un writ de *Venditioni exponas* lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, le navire State of Maine ses gréements, apparaux, embarcations, &c. (de 764 tonneaux et 24/95) Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861.

8 aout—1t C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire *American Union*, &c.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 20.

EN vertu d'un writ de venditioni exponas, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Les gréements et apparaux du navire American Union, ses embarcations, &c. (de 999 tonneaux 82/95)—Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861.

8 aout—1t C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 10 juillet 1861.

A UNE élection tenue, le 8 du courant, par les actionnaires de cette Compagnie, ont été dûment élus Directeurs pour l'année:

MM. S. Flassan, P. Malochée, J. N. Blake, P. Moreno fils, A. Laforest, W. A. Gordon, C. H. Kersion, P. Queyrouze, H. Peychaud

Et à une assemblée des Directeurs, laquelle a eu lieu aujourd'hui, M. S. Flassan a été réélu Président et M. H. Peychaud, vice-président.

11 juil LOUIS BARNETT, secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 5 août 1861.

LE 1er du courant, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de NEUF pour cent lequel provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé à partir de lundi, 12 du courant.

5aout—6f E. ROUSSEAU, caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 1er août 1861.

LE 27 du mois dernier, à une assemblée des directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de six pour cent lequel provient du bénéfice des six derniers mois, et sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause à partir de samedi, 10 du courant.

1 aout— L. BERNARD, caissier.

Bateaux pour le lac Pontchartrain.

Partant du pont du Bayou St Jean

A l'extrémité du chemin de fer de la ville.

DES bateaux, traînés par des chevaux, partent simultanément toutes les heures, de 7 heures à 10 1/2 heures du matin, et de 2 heures à l'après midi à 8 heures du soir, du pont du bayou St Jean et du village situé à l'extrémité du bayou, sur le lac Pontchartrain. Les dimanches les départs ont lieu toutes les heures, de 6 1/2 heures du matin à 9 heures du soir.

Chaque passager paie d'avance vingt cents, prix total de l'excursion. 2 aout—1m

Watson Flying Artillery.

A un meeting tenu hier soir, il a été unanimement résolu que cette Compagnie parte pour le SIEGE DE LA GUERRE, Mardi treize courant. Nous, soussignés enrôlés tous les jeunes gens respectables désirant faire partie de la Compagnie de s'adresser à MM. HAYES & SANDERS, 61, rue Carondelet. L'uniforme sera fourni par la Compagnie.

A C Watson, A Dauphin,
A G Cage, M Brulet,
A A Bursley, E F Legendre,
E A Toledano, U E Evans,
P A Hebrard Jr, H L Michel,
C Allain, E Canonge,
J Train, A Marquese,
J Klar Jr, J R Wolhes,
S K Ouirt, D Crosan Jr,
H Scharienski, O Landreaux,
M Legrand, J Menomsky,
H DuBertrand, A Bourdin,
O Soulat, T Heim,
E N Sardou, C Staub,
H Bourgeois, U Collins,
R Friedrich, J Brennigan.
E Guesnon,

3aout

Batallon de Cazadores Españoles de Nueva Orleans. 2a Compañia.

Los miembros que la componen se reunirán en la sala de armas, el viernes 9 del corriente á las seis de la tarde, para llenar las vacantes de sus sargentos, y comunicarles algunos asuntos importantes de la misma. Se recomienda la mayor puntualidad.—Por orden del capitan

El Sargento 1o J. GARCIA.

8 de Agosto

Achat de meubles de seconde main

LE soussigné offre d'acheter, à très bon prix, tous meubles de seconde main, par gros ou par petits lots.—Aussi, vente, échange et réparation de meubles. Les familles qui voudraient se défaire de leur mobilier feront bien de s'adresser, au soussigné.

ST F. CASANAVE,

20 juillet—1m 136, rue de la Douane, près Dauphine

Succession d'Alphonse Gardès.

LES créanciers de cette succession sont invités à présenter leurs réclamations dans les dix jours qui suivront cet avis à F. S SIRON, curateur de cette succession, à son bureau, rue St Pierre, maisons Pontalba.

1 aout—3f

Vin de St Georges! St Georges!

LE soussigné offre à vendre à sacrifice, malgré la hausse qu'il y a sur les vins ordinaires—

20 barriques vin du VIEUX St GEORGES, 1re QUALITE.

Ce fameux vin a été choisi dans le cave du propriétaire et importé directement ici par J. PLAISENT.

Les amateurs et gourmets pourront venir le déguster au No 3 rue St Louis, au 3d étage. 30 juil—1m

MAISON LESTRADE A MANDEVILLE.

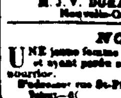

L'OUVERTURE de cette maison, si avantageusement connue, vient d'avoir lieu. Tout y a été disposé pour recevoir les voyageurs qui y seront, comme de coutume, parfaitement traités. Un cuisinier de premier ordre est attaché à la maison, et la cave renferme les vins les plus fins. 2 mai—

J. R. Jaffray & Co.,

7, St. MILDRED'S COURT,

Londres, (Angleterre).

Agent, M. J. V. DURAND, 9 Carondelet, Nouvelle-Orléans. 20 juil—6 m

NOURRICE.

UNE jeune femme blanche nouvellement accouchée, et ayant perdu son enfant, désire se placer comme nourrice.

S'adresser rue St-Philippe, 315, encoignure Johnson.

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 26,

Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

Juillet—1m